Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260401-D01042602-DE

CCAA Landes - Gers

Séance du 01/04/2026
Délibération n°*010426/02*

Nombre de conseillers en exercice : …	**41**
Présents : …	39
Excusés :	2
Pouvoirs : …	2
Votants : …	**41**
- dont « pour »: …	41
- dont « contre »: …	0
- dont abstention :	0

Le **1er avril 2026 à 20h30**, le conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES,** à Aire sur l'Adour.

Présents : Mrs et Mmes, MARTI Jérémy, BOURRETERE Agathe, MAUMUS Emmanuel, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, VALETTE Julien, DUPRIEU Carole, ANGEL Jean Baptiste, DUFAU Patricia, PRIAN Sébastien, LENCAUCHEZ Nathalie, LAFITTAU Corinne, MECHIN Isabelle, SORRAING Damien, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, CASTAING Marie Laurence, DESTOUET Aurélien, DOS SANTOS Sabine, SAINT GENEZ Daniel, BIARNES Franck, LALANNE Jean Michel, TOCQUE Nathalie, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, BAQUIE Pascal, DUFAU Philippe, DUFAU Christophe, MINVIELLE Serge, SAINT GERMAIN Dominique, SARRADE Patrice, DUFAU Jean-Jacques, DAUGREILH Marie Line, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoit.

Excusés : FRANCKE Johann, FRANCHETTO Tony
Pouvoirs : FRANCKE Johann à BOURRETERE Agathe, FRANCHETTO Tony à LAFFITTAU Corinne

Secrétaire de séance: Vincent LAFARGUE

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260401-D01042602-DE

Détermination du nombre d'administrateurs du CIAS

Le conseil,

Vu les dispositions de l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles

Considérant que le Conseil d'administration du CIAS était composé de 32 membres (maximum autorisé) plus le Président (membre de plein droit) lors des mandats précédents et qu'il était parfois difficile d'atteindre le quorum requis, M. le Président propose de revenir au nombre fixé à l'article R. 123-7 du Code de l'action sociale soit : huit membres élus au sein de l'assemblée délibérante et huit membres nommés par le président pour un total de 16 administrateurs.

DÉCIDE

D'APPROUVER **cette proposition et fixe la composition du conseil d'administration du CIAS à 16 membres plus le Président, dont 8 administrateurs élus par l'assemblée délibérante.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHES